

Réunion du 11 mai 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Cécile DELATRE VAN HECKE

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

**N° CP/2015/164 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion - 4516  
Intervention départementale en faveur des opérateurs  
cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE)**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, entérine, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), les modifications apportées à l'engagement initial pour le dossier 2013 de l'association APOIN.

Le nouveau montant de la subvention européenne à engager est de 62 332,11 €, le montant des dépenses éligibles est de 124 268 €.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer l'avenant à la convention correspondante. Cet avenant est conclu avec le bénéficiaire sur la base de l'avenant-type validé par L'Etat et la Commission Européenne et approuvé par la délibération de la Commission Permanente n° CP/2013/439 du 3 juin 2013.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150511-lmc192911-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 26/05/15